



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 22 août 2017

22. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction –
juillet 2017

Document déposé : Rapport A-34-2817 en date du 10 juillet 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la
commissaire Stéphanie Bellenger-Heng pour le mois de juillet 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Stéphanie Bellenger-
Heng pour le mois de juillet 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport
déposé.

Je certifie que la présente résolution est une copie véritable
de la résolution 22 adoptée à la séance ordinaire du comité exécutif
du 22 août 2017 de la Commission scolaire de Montréal.

M^e Sylvie Gallant
Secrétaire générale adjointe

SG/sb



Commission
scolaire
de Montréal

A 34-2817

**INSTANCE
CONCERNÉE :**

Comité exécutif

TITRE :

Remboursement des dépenses de fonction
(Stéphanie Bellenger-Heng)

UNITÉ :

Bureau de la présidence

DATE :

Le 10 juillet 2017

NOM DE L'AUTEURE :

Catherine Harel Bourdon

SIGNATURE :

**SIGNATURE
SERVICE :**

M^c France Pedneault

RÉSUMÉ :

Le présent rapport vise à obtenir du comité exécutif, conformément à l'article 6. 4. 1 du Règlement 2011-1, l'autorisation de la dépense de fonction de 223.05 \$

RÈGLEMENT 2011- 1 – ARTICLE 139. a) – AUTORISATION



**Commission
scolaire
de Montréal**

**Information sur les frais
de fonctions et de civilités
des commissaires
2016-2017**

A 34-2817

Date	Commissaires	Type de frais *	Type de dépenses *	Description	Montant
10-juil	Bureau des commissaires	16)b)i	18)c	taxis - mois de décembre 2016 à mai 2017 - 9 déplacements	114,46 \$
10-juil	Bureau des commissaires	16)b)i	18)a	restaurants - mois de décembre 2016 à juin 2017 - 5 fois	108,59 \$
					223,05 \$

* Re: Politique sur les Frais de fonctions et de civilités P 2010-1